

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2020

Présents : Patrick BELESSORT, Flavien MARQUES, Michel GUAY, Marc LAINE, Juliette MOLLARD, Véronique SAMSON, Catherine QUINOT, Monique LECLERCQ, Eric MARCHERAT, Daniel RAYER.

Absent : aucun.

Marc LAINE a été nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2019

Le compte rendu de la séance du 29 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2020-01 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DE LA COMMUNE

Concernant l'approbation du compte de gestion établi par Mr C. BAITA, Receveur municipal

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. BELESSORT Patrick, Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que Mrs JF LEGER et C BAITA, receveurs municipaux, ont normalement géré, pendant le cours de l'exercice 2019, les finances de la Commune.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>o</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion de la Commune dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2020-02: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU SERVICE DE L'EAU

Concernant l'approbation du compte de gestion établi par Mr C. BAITA, Receveur municipal

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. BELESSORT Patrick, Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

Considérant que Mrs JF LEGER et C. BAITA, receveurs municipaux, ont normalement géré, pendant le cours de l'exercice 2019, les finances du service de l'eau.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>o</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le compte de gestion du service de l'eau dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2020-03 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Concernant l'approbation du compte de gestion établi par Mr C. BAITA, Receveur municipal

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. BELESSORT Patrick, Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

Considérant que Mrs JF LEGER et C BAITA, receveurs municipaux, ont normalement géré, pendant le cours de l'exercice 2019, les finances du service de l'assainissement.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>o</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le compte de gestion du service de l'assainissement dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### 2020-04 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE LA COMMUNE

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monique LECLERCQ, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 de la commune, dressé par Patrick BELESSORT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	23 169.23			198	23 169.23	198
Opérations de l'exercice	27 620.84	168 171.20	311 653.00	259.23 344 943.09	339 273.84	259.23 513 114.29
<b>TOTAUX</b>	50 790.07	168 171.20	311 653.00	543 202.32	362 443.07	711 373.52
Résultats de clôture		117 381.13		231		348
Restes à réaliser	40 000.00			549.32	40 000.00	930.45
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		77 381.13		231 549.32		308 930.45

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Hors de la présence de Patrick BELESSORT, Maire, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### 2020-05: APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU SERVICE DE L'EAU

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monique LECLERCQ, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 du service de l'eau dressé par Patrick BELESSORT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		17 362.39		50 463.38		67 825.77
Opérations de l'exercice	13 227.83	4 360.91	19 617.84	28 399.88	32 845.67	32 760.79
<b>TOTAUX</b>	13 227.83	21 723.30	19 617.84	78 863.26	32 845.67	100 586.56
Résultats de clôture		8 495.47		59 245.42		67 740.89
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>						67 740.89

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Hors de la présence de Patrick BELESSORT, Maire, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### 2020-06 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monique LECLERCQ, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 du service de l'assainissement dressé par Patrick BELESSORT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		67 183.26		28 206.63		95 389.89
Opérations de l'exercice	19 990.51	16 314.12	20 137.97	30 506.97	40 128.48	46 821.09
<b>TOTAUX</b>	19 990.51	83 497.38	20 137.97	58 713.60	40 128.48	142 210.98
Résultats de clôture		63 506.87		38 575.63		102 082.50
Restes à réaliser	11 077.00				11 077.00	
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		52 429.87		38 575.63		91 005.50

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Hors de la présence de Patrick BELESSORT, Maire, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### 2020-07 : APPROBATION DE LA DISSOLUTION DU BUDGET EAU

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe portant nouvelle organisation territoriale de la République

Vu la prise de compétence "eau" de la Communauté de Communes Bassée Montois au 01 janvier 2020

Vu la délibération en date du 2 juillet 2019 par laquelle le Conseil Communautaire de la Communauté de commune Bassée Montois a demandé l'adhésion au syndicat S2e77 et l'extension du périmètre d'intervention du S2e77 sur l'ensemble du périmètre de la CCBM.

Vu la délibération du S2e77 en date du 8 juillet 2019 approuvant l'extension de périmètre sur la totalité du périmètre de la CCBM

Considérant qu'il y a lieu de prendre une délibération pour dissoudre le budget "EAU" de la commune afin de le réintégrer au budget principal de la commune

Après avoir délibéré à 8 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal

APPROUVE la dissolution du Budget annexe "eau"

APPROUVE l'intégration des comptes d'actif et de passif de la totalité du service d'eau dans le budget principal de la commune par le comptable public

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers au S2E77 dans le cadre du transfert de la compétence eau

DIT que le résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement seront repris aux lignes 001 et 002 du budget principal

#### 2020-08 : DEMANDE DE SUBVENTION DU COLLEGE DU MONTOIS

Mr le Maire présente au Conseil municipal le projet de voyage scolaire organisé par des professeurs du collège du Montois.

Pour soulager l'effort financier des familles, ils sollicitent une subvention de la part de la Commune.

Considérant qu'un élève domicilié dans la Commune participera à ce voyage,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'allouer une somme de 30€.

Cette dépense sera imputée à l'article 6574 " subvention aux associations et autres personnes de droit privé" sur le budget 2020.

## 2020-09 : DENOMINATION ET NUMEROTATION DU LIEU-DIT LA BARRIERE

Mr le Maire informe qu'il est nécessaire, dans la cadre du déploiement de la fibre optique, que chaque habitation doit avoir une adresse postale complète.

Après discussion le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer à l'habitation du lieu-dit la Barrière l'adresse : "1 rue de la Barrière"

## AFFAIRES DIVERSES

Monsieur Le Maire informe :

- Que les travaux de réfection de la rue de l'Eglise sont quasiment terminés. Lors du décaissement, il est apparu qu'il n'y avait pas de structure pour supporter la chaussée sur une centaine de mètres carrés devant l'Eglise. Un avenant au marché a été nécessaire pour un montant de 4000€ HT.
- Que l'Entreprise EIFFAGE a procédé au rebouchage des nids de poules rue de l'Auxence et place de l'ancien café. Une deuxième intervention a été nécessaire pour combler l'oubli rue de la Vallée Gobin et réparer une malfaçon place de l'ancien café.
- Que la boîte à livre a été dégradée : interrupteur et livres incendiés. Nous avons été contraints de la fermer pour procéder aux réparations pour un coût de 280 €. Il est décidé de la réouvrir dès maintenant.
- Que 7 poteaux ont été implantés dans diverses rues du village pour déploiement de la fibre optique.

Séance levée à vingt-et-une heures cinquante-six minutes

Vu par Nous, Maire de la Commune de Meigneux pour être affiché le 28 Février 2020